



## **À tous les clubs ayant des athlètes du niveau national au secteur GAF 2<sup>e</sup> Sélection nationale – Classique Gymnix**

Chaque année, l'International Gymnix est une occasion unique d'assister aux performances de quelques-unes des meilleures gymnastes de l'heure sur la scène nationale et internationale. À travers cet événement nos gymnastes québécoises peuvent se mesurer à des athlètes provenant des autres provinces du Canada ainsi que de plusieurs pays. C'est une occasion en or, de pouvoir participer à une compétition d'envergure, à la maison, entourés des parents et des amis.

Depuis plusieurs années, Gymnastique Québec utilise cette compétition pour tenir la deuxième sélection des catégories nationales JO 9 et JO 10 ainsi que des catégories Espoir 1 et Espoir 2.

Nous sommes conscients que les frais d'inscription à cette compétition sont plus élevés que les frais normalement appliqués dans notre régie de compétition, toutefois, nous croyons que la qualité des équipements ainsi que l'excellente organisation justifient grandement cette différence de coût. Les participantes à la Classique Gymnix vivent une expérience inoubliable et font partie d'un groupe exclusif de gymnaste.

Nous vous informons également que la règle de remboursement tel que définie par Gymnastique Québec est en application dans le cadre de cet événement. Veuillez-vous référer aux informations écrites dans ce document pour connaître la procédure de demande de remboursement.

Finalement, nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes pour assurer une bonne compréhension de la marche à suivre pour l'inscription et le changement de catégorie pour la deuxième sélection nationale.

Nous espérons vous voir en grand nombre et nous vous remercions de votre collaboration!

L'équipe de Gymnastique Québec

## **Procédures d'Inscriptions**

La Classique Gymnix fait partie du processus de sélection pour les Championnats québécois pour les athlètes des catégories suivantes : J09, J010, Espoir 1 et Espoir 2.

La procédure d'inscription est déterminée et encadrée par l'International Gymnix et seuls ces derniers pourront apporter des modifications à vos inscriptions.

Tous les athlètes affiliées dans les catégories nationales souhaitant participer à cette deuxième sélection devront obligatoirement s'inscrire et respecter les modalités d'inscription définies par le comité organisateur.

Les directives pour l'inscription à cette compétition vous seront envoyées par le club Organisateur.

## **Procédures d'annulation**

Tous les clubs hôtes de compétition sont dans l'obligation d'accepter toutes les demandes de remboursement qui rempliront les conditions ci-dessous et qui auront été reçues au plus tard 72 heures avant le début de la compétition.

Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition :

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer au comité organisateur une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement. Les pièces acceptées sont les suivantes :
  - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes
  - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport
- GymQc se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.

## **Changement de catégorie**

Une athlète concourant dans une catégorie différente de celle dans laquelle elle est affiliée devra informer le mandataire GAF par courriel ([mrepussard@gymqc.ca](mailto:mrepussard@gymqc.ca)) de son intention de demeurer dans la nouvelle catégorie au plus tard le mardi 12 mars.

Après cette échéance, l'athlète sera maintenue au sein de la catégorie dans laquelle elle aura été affiliée au début de la saison.